

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014**

Délibération
n° 2014.02.095

**Contractualisation
avec la SPLA «
GrandAngoulême
Mobilité
Aménagement » :
contrat de prestations
intellectuelles relative
à l'étude de
réorganisation du
réseau de transport
collectif urbain du
GrandAngoulême à
l'horizon 2017**

LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 février 2014**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, André LAMY à Gilles VIGIER, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI

Excusé(s) :

Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

**DELIBERATION
N° 2014.02.095**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

CONTRACTUALISATION AVEC LA SPLA « GRANDANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT » : CONTRAT DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES RELATIVE A L'ETUDE DE REORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN DU GRANDANGOULEME A L'HORIZON 2017

Dans un souci d'amélioration constant des services rendus aux usagers des transports publics et en anticipation des futurs besoins de déplacements, notamment ceux induits par la construction de la LGV SEA qui mettra le GrandAngoulême à moins de 2 h 00 de Paris et à moins de 35 minutes de Bordeaux, le GrandAngoulême a décidé de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de transport collectif, de moderniser et d'améliorer les performances de son réseau de transport urbain. En effet, le GrandAngoulême souhaite que son réseau soit mieux adapté à l'ensemble des usages et qu'il permette de relier tous les centres des communes au cœur d'agglomération en une moyenne de quinze minutes.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a décidé de réorganiser le réseau de transports collectifs en créant deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service qui constitueront l'armature structurante du futur réseau de transport public. Par délibération n°130 du 11 juillet 2013, les élus communautaires ont ainsi approuvé le programme du projet mobilix qui consiste à :

- créer une ligne BHNS nommée « A » d'environ 20 km reliant les communes de Ruelle, L'Isle d'Espagnac, Angoulême, Saint-Michel et La Couronne, avec des aménagements en site propre sur une partie du tracé ainsi qu'une variante « ZI n°3 » à approfondir ;
- créer une ligne BHNS nommée « B » d'une longueur d'environ 10 km reliant les communes de Saint-Michel, Linars, Fléac, Angoulême et Soyaux, avec des aménagements en site propre sur une partie du tracé ;
- créer 5 parkings relais dont 3 sur la ligne BHNS « A » (Espace Carat, Girac, ZI n°3) et 2 sur la ligne BHNS « B » (Trois-Chênes, rue de Périgueux)
- renouveler les systèmes informatiques/électroniques permettant la bonne exploitation du réseau de transport et des lignes Mobilix (Information Voyageur, billettique, vidéoprotection, régulation des feux) ;
- procéder à l'acquisition de véhicules « standards » (bus) dédiés aux lignes « A » et « B », avec l'expérimentation de la technologie hybride.

Par cette délibération, le GrandAngoulême a également validé l'enveloppe financière permettant d'assurer le financement du projet ainsi que les tracés des deux lignes BHNS et des lignes principales du futur réseau de transport urbain.

Pour compléter ce programme, la communauté d'agglomération souhaite définir la structure physique (circuits, points d'arrêts...) ainsi que le niveau de service (horaires, fréquence...) de l'ensemble des lignes du futur réseau de transport urbain à l'horizon 2017.

Dans cette perspective, il est proposé de confier la réalisation d'une étude à la SPLA GAMA dans le cadre d'un contrat de prestations intellectuelles, qui prévoit la réalisation des missions découpées de la manière suivante :

Tranche ferme :

- Mission 1 : Analyse critique du réseau actuel et enquête Origines/Destinations (O/D) sur l'ensemble des lignes du réseau actuel
- Mission 2 : définition de la structure physique du futur réseau (itinéraires, arrêts, points de correspondance...)

- Mission 3 : proposition de trois scénarii contrastés de réorganisation du réseau, avec modélisation multimodale :
 - ↳ Scénario 1 : Une offre très attractive au service d'une politique ambitieuse
 - ↳ Scénario 2 : Le maintien d'une offre importante sur le réseau structurant
 - ↳ Scénario 3 : Une offre optimisée pour un coût maîtrisé
- Mission 4 : étude détaillée et évaluation du scénario retenu, mise au point du réseau restructuré
- Mission 5 : accompagnement dans l'organisation et la conduite de la concertation qui se déroulera en deux temps : après la mission 2 et après la mission 3.

Tranche conditionnelle 1 :

Définition de l'identité du réseau de transport urbain. Cette mission sera déclenchée par un affermissement de la tranche conditionnelle.

La définition du nouveau réseau de transport collectif urbain sera conduite dans une démarche de concertation :

- concertation avec les communes membres de l'agglomération
- concertation avec les associations ou structures représentatives des usagers (FNAUT...) lors d'ateliers thématiques
- concertation avec les habitants lors de réunions publiques.

Le contrat sera qualifié de contrat « in house », ou de prestation intégrée, qui, de ce fait, est exclue du champ d'application du code des marchés publics en vertu du 1° de l'article 3. La qualification de contrat « in house » emporte que l'exécution du contrat s'exercera dans le cadre d'un contrôle que le GrandAngoulême exercera sur la SPLA GAMA de manière analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, plus particulièrement au travers du comité de pilotage et stratégique, ainsi que du comité technique, mis en place statutairement au sein de la SPLA GAMA.

Le délai de réalisation du contrat est fixé à 24 mois afin de pouvoir disposer des éléments nécessaires à la conduite du renouvellement du contrat de délégation de service public « Transport » (échéance du contrat au 31/12/2016).

La rémunération de la SPLA GAMA pour la réalisation de l'étude de restructuration est fixée à :

- Tranche ferme : 180 000 € HT
 - Tranche conditionnelle 1 : 15 000 € HT
- soit un montant total de 195 000 € HT (234 000 € TTC).

Cette dépense est prévue dans le cadre de l'autorisation de programme n°1 « restructuration du réseau » du budget annexe Transport.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 29 janvier 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de prestations intellectuelles relatif à l'étude de réorganisation du réseau de transport collectif urbain du GrandAngoulême à l'horizon 2017 entre le GrandAngoulême et la SPLA « GAMA » pour un montant total de 195 000 € HT, soit 234 000 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat.

D'IMPUTER les dépenses sur le budget annexe transports en commun – Opération restructuration du réseau AP CP n° 01 - Exercice 2014 et CP correspondant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 contre : M.Elle),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 février 2014 | <u>Affiché le :</u> 27 février 2014 |